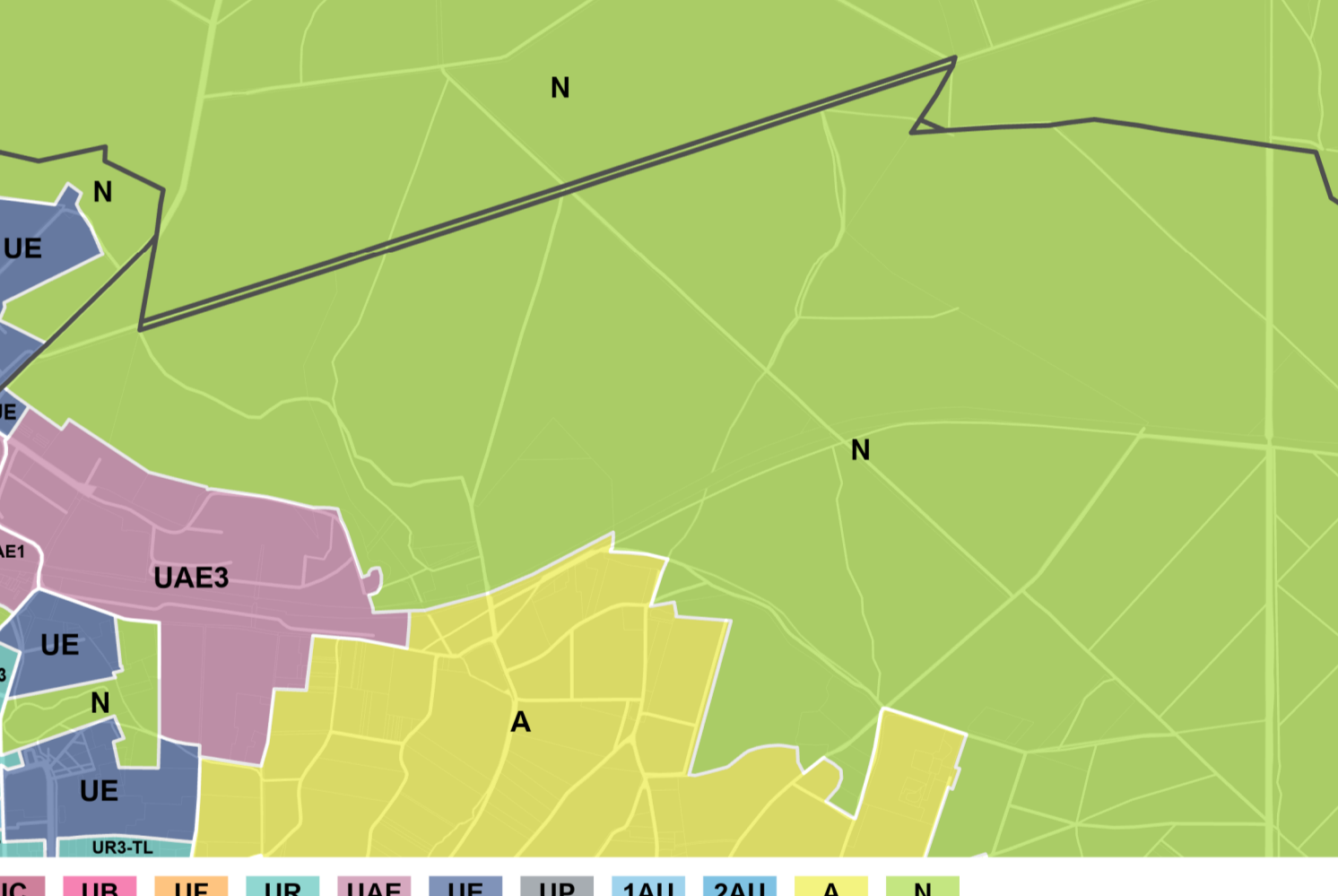


PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
PLUM mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

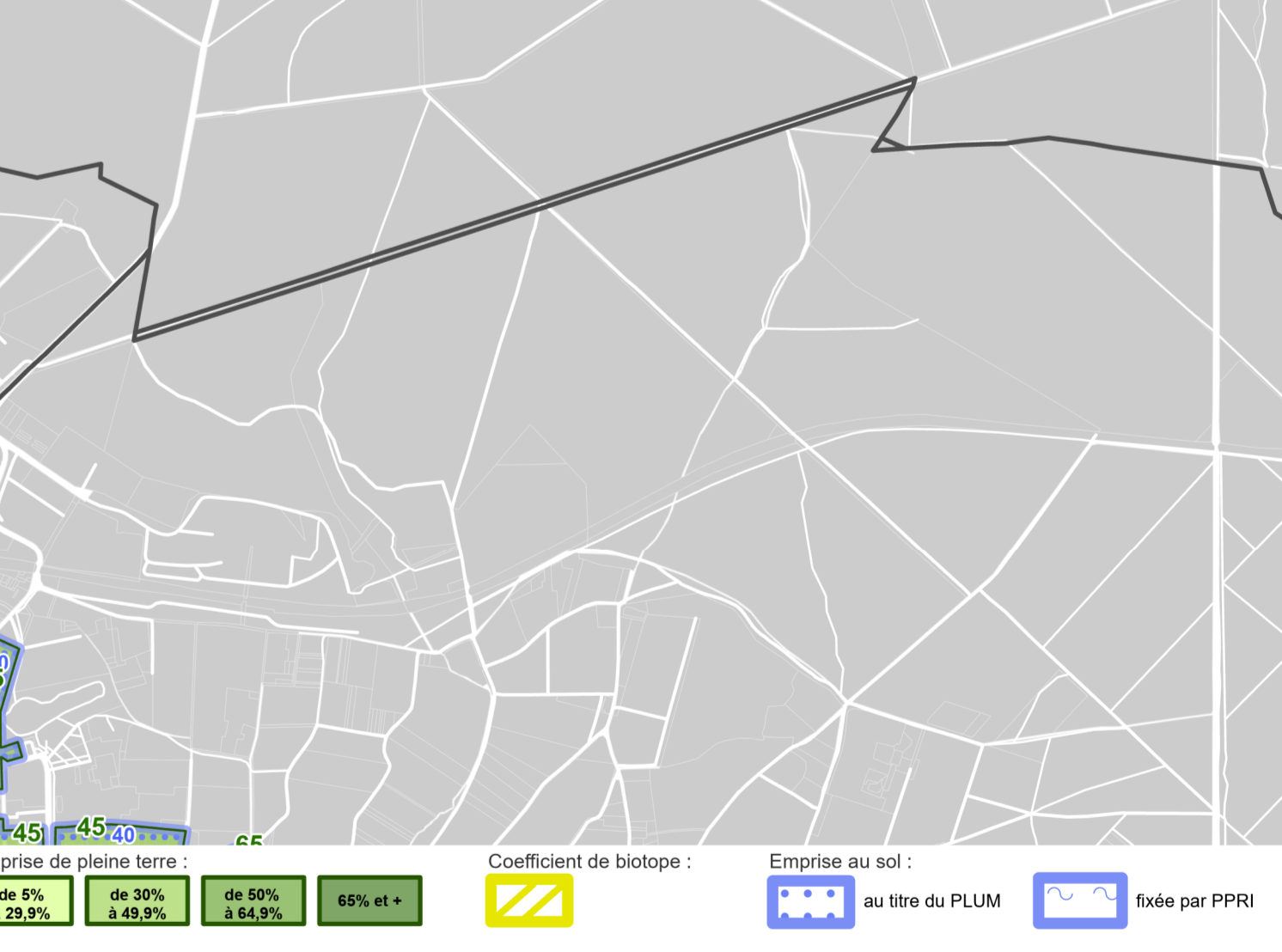
LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> UC : zone Urbaine de Centre-ville UC2 : les centres-villes UC3 : les centres-villes anciens UB : zone Urbaine de Boulevard UP : zone Urbaine de Proximité UA : zone Urbaine d'Activités UA2 : zone Urbaine d'Activités UA3 : zone Urbaine d'Activités UA4 : zone Urbaine d'Activités UA5 : zone Urbaine d'Activités UA6 : zone Urbaine d'Activités UA7 : zone Urbaine d'Activités UA8 : zone Urbaine d'Activités UA9 : zone Urbaine d'Activités UA10 : zone Urbaine d'Activités UA11 : zone Urbaine d'Activités UA12 : zone Urbaine d'Activités UA13 : zone Urbaine d'Activités UA14 : zone Urbaine d'Activités UA15 : zone Urbaine d'Activités UA16 : zone Urbaine d'Activités UA17 : zone Urbaine d'Activités UA18 : zone Urbaine d'Activités UA19 : zone Urbaine d'Activités UA20 : zone Urbaine d'Activités UA21 : zone Urbaine d'Activités UA22 : zone Urbaine d'Activités UA23 : zone Urbaine d'Activités UA24 : zone Urbaine d'Activités UA25 : zone Urbaine d'Activités UA26 : zone Urbaine d'Activités UA27 : zone Urbaine d'Activités UA28 : zone Urbaine d'Activités UA29 : zone Urbaine d'Activités UA30 : zone Urbaine d'Activités UA31 : zone Urbaine d'Activités UA32 : zone Urbaine d'Activités UA33 : zone Urbaine d'Activités UA34 : zone Urbaine d'Activités UA35 : zone Urbaine d'Activités UA36 : zone Urbaine d'Activités UA37 : zone Urbaine d'Activités UA38 : zone Urbaine d'Activités UA39 : zone Urbaine d'Activités UA40 : zone Urbaine d'Activités UA41 : zone Urbaine d'Activités UA42 : zone Urbaine d'Activités UA43 : zone Urbaine d'Activités UA44 : zone Urbaine d'Activités UA45 : zone Urbaine d'Activités UA46 : zone Urbaine d'Activités UA47 : zone Urbaine d'Activités UA48 : zone Urbaine d'Activités UA49 : zone Urbaine d'Activités UA50 : zone Urbaine d'Activités UA51 : zone Urbaine d'Activités UA52 : zone Urbaine d'Activités UA53 : zone Urbaine d'Activités UA54 : zone Urbaine d'Activités UA55 : zone Urbaine d'Activités UA56 : zone Urbaine d'Activités UA57 : zone Urbaine d'Activités UA58 : zone Urbaine d'Activités UA59 : zone Urbaine d'Activités UA60 : zone Urbaine d'Activités UA61 : zone Urbaine d'Activités UA62 : zone Urbaine d'Activités UA63 : zone Urbaine d'Activités UA64 : zone Urbaine d'Activités UA65 : zone Urbaine d'Activités UA66 : zone Urbaine d'Activités UA67 : zone Urbaine d'Activités UA68 : zone Urbaine d'Activités UA69 : zone Urbaine d'Activités UA70 : zone Urbaine d'Activités UA71 : zone Urbaine d'Activités UA72 : zone Urbaine d'Activités UA73 : zone Urbaine d'Activités UA74 : zone Urbaine d'Activités UA75 : zone Urbaine d'Activités UA76 : zone Urbaine d'Activités UA77 : zone Urbaine d'Activités UA78 : zone Urbaine d'Activités UA79 : zone Urbaine d'Activités UA80 : zone Urbaine d'Activités UA81 : zone Urbaine d'Activités UA82 : zone Urbaine d'Activités UA83 : zone Urbaine d'Activités UA84 : zone Urbaine d'Activités UA85 : zone Urbaine d'Activités UA86 : zone Urbaine d'Activités UA87 : zone Urbaine d'Activités UA88 : zone Urbaine d'Activités UA89 : zone Urbaine d'Activités UA90 : zone Urbaine d'Activités UA91 : zone Urbaine d'Activités UA92 : zone Urbaine d'Activités UA93 : zone Urbaine d'Activités UA94 : zone Urbaine d'Activités UA95 : zone Urbaine d'Activités UA96 : zone Urbaine d'Activités UA97 : zone Urbaine d'Activités UA98 : zone Urbaine d'Activités UA99 : zone Urbaine d'Activités UA100 : zone Urbaine d'Activités 	<ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective maximale Actes protégés Linéaire boisé Alignement d'arbres Coteau d'arrêt Parcours piétons Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique Bât susceptible de changer de destination Équipement culturel Équipement sportif Équipement scolaire Équipement commercial protégé Équipement industriel Secteur de constructibilité limitée Secteur imposant un maximum (1) ou un minimum (2) de hauteur variable selon Zone non soustraite Appareillement de plus de 3 voies Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation TMMI : Indice de taille minimale de logements (DC-3.3.2)

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

